

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

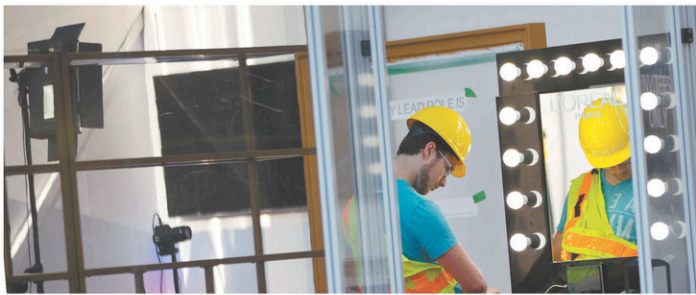
Entretenir la flamme souverainiste. La chronique de Michel David

A 3

CAHIER 2

CULTURE

Rendez-vous au Festival international du film de Toronto avec Odile Tremblay



Le bâton et la carotte



La numéro un du régime de Hong Kong mise en place par la Chine, Carrie Lam, a tenté d'apaiser les choses dans la ville-État après trois mois de manifestations durement réprimées. Elle a annoncé le retrait du projet de loi sur les extraditions, un compromis nettement insuffisant et qui arrive beaucoup trop tard, selon les leaders du mouvement d'opposition. VOIR PAGE B 3

VINCENT YU ASSOCIATED PRESS

L'imam Hassan Guillet s'estime trahi par les libéraux

Les libéraux ont caché l'antisémitisme de leur candidat, dit Andrew Scheer

MARCO FORTIER
LE DEVOIR

L'imam Hassan Guillet, écarté comme candidat du Parti libéral du Canada (PLC) pour des propos jugés antisémites, affirme que l'entourage de Justin Trudeau était au courant de ses affirmations controversées, mais l'a viré sans avertissement à la dernière minute.

Le leader musulman a affirmé mercredi qu'il avait été tassé en raison de la grogne provoquée par sa candidature au sein du parti dans la circonscription de Saint-Léonard-Saint-Michel, traditionnellement représentée à la Chambre des

communes par un membre de la communauté italienne. M. Guillet se défend avec vigueur d'être raciste et se sent « trahi » par le parti de Justin Trudeau.

Les dirigeants du PLC « étaient convaincus que je ne suis pas raciste et que je ne suis pas antisémite. Ils avaient tout simplement peur des médias », a déclaré Hassan Guillet lors d'une conférence de presse tenue à Saint-Léonard. Il était accompagné de sa femme, Nathalie Groulx, d'un ami juif qui milite pour le rapprochement entre les religions, Jonathan Kramer, et d'autres militants de la circonscription du nord de Montréal.

Hassan Guillet a affirmé que le parti a commencé à élaborer dès la première semaine du mois d'août un « plan d'action » visant à démontrer l'appui de membres de la communauté juive à sa candidature. Le PLC a largué son candidat vendredi dernier, au moment où le B'nai Brith publiait un communiqué faisant état de déclarations passées de l'imam Guillet. L'organisation de défense de la communauté juive a indiqué qu'elle avait informé le parti de ses trouvailles plus d'une semaine auparavant.

VOIR PAGE A 4 : TRAHISON

III LANGUE

Rouvrir la loi 101 redevient possible

MYLÈNE CRÈTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

François Legault retire le dossier de la langue à Nathalie Roy pour le confier à Simon Jolin-Barrette

Le premier ministre François Legault n'écarte plus l'idée de rouvrir la loi 101, un chantier qu'il n'envisageait pas il y a quelques mois à peine. Il a confié mercredi le dossier de la langue française au ministre Simon Jolin-Barrette, dépouillant ainsi sa collègue Nathalie Roy qui a fait l'objet de critiques au cours des derniers mois.

« On ne l'exclut pas à ce moment-ci, a répondu M. Legault en conférence de presse mercredi. Ça fera partie des réflexions de Simon. Mais la grande priorité au Québec si on veut promouvoir et protéger le français, c'est la francisation des immigrants, et c'est là-dessus qu'on va se concentrer d'abord. »

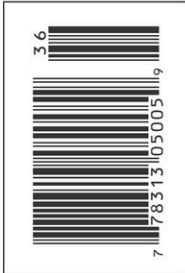
Le ministre Simon Jolin-Barrette a hérité de cette nouvelle responsabilité en plus de conserver celles qu'il cumulait déjà. Celui qui dirige le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion — en plus d'être le leader parlementaire du gouvernement en chambre — devient ministre responsable de la Langue française de même que ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire. Acteur important du gouvernement Legault, le jeune ministre de 32 ans a mené à terme deux projets de loi majeurs avant la relâche estivale, soit celui sur la laïcité de l'État et celui sur la réforme de l'immigration.

« En campagne électorale, la CAQ avait promis d'être un gouvernement nationaliste, a affirmé le premier ministre François Legault. Pour moi, être nationaliste, c'est d'abord fondé sur trois piliers : la langue française, la culture et la laïcité de l'État. »

VOIR PAGE A 2 : LOI 101

INDEX

- Avis légaux B7
- Culture B1
- Décès A4
- Économie B7
- Éditorial A6
- Grille TV B2
- Idées A7
- Météo B6
- Monde B6
- Mots croisés B6
- Sports B6
- Sudoku B6



III ANALYSE

Yann Moix, la part du diable

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Pour perdre sa réputation, il faut d'abord en avoir une, non ? De quoi la renommée du romancier français Yann Moix est-elle faite ?

L'année se poursuit comme elle a commencé pour l'écrivain chroniqueur : dans la mouise des controverses. Et l'abonné aux polémiques sulfureuses se surpasse encore une fois.

C'est ce cinquantenaire à la gueule de boxeur qui a fait surchauffer les esprits et les médias en déclarant en début d'année qu'il ne couchait qu'avec de jeunes Asiatiques et jamais avec des dames de son âge. C'est lui aussi qui en a remis au printemps en disant que Michael Jack-

son ne pouvait pas être pédophile puisqu'il était lui-même un enfant. Une enquête télé venait de documenter des agressions sexuelles répétées du roi de la pop sur deux jeunes assujettis.

Le romancier chroniqueur vient de déclencher une nouvelle réaction en chaîne en lançant fin août le livre *Orléans*, bombe littéraire dans laquelle il raconte sa supposée vie d'enfant battu, humilié, torturé. Ses parents (le père à la cognée, la mère à la criée) l'auraient roué de coups, abandonné dans les bois, laissé sur une bretelle d'autoroute, forcé à manger ses excréments.

L'ouvrage classifié comme « roman », sorti fin août, assez encensé par

VOIR PAGE A 4 : DIABLE



ERIC FEFERBERG AGENCY FRANCE-PRESSE



Vue aérienne du terminal de l'oléoduc Trans Mountain, en Colombie-Britannique. Des groupes autochtones accusent Ottawa d'avoir ignoré certains enjeux importants dans ses consultations pour le projet.

JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

III JUSTICE

Trans Mountain pourra encore faire l'objet de contestations

Six des douze demandes de contestation contre le projet d'oléoduc ont toutefois été rejetées par la Cour d'appel fédérale

HÉLÈNE BUZZETTI
MARIE VASTEL
CORRESPONDANTES PARLEMENTAIRES
À OTTAWA
LE DEVOIR

Les déboires judiciaires du projet d'agrandissement de l'oléoduc Trans Mountain ne sont pas encore terminés. La Cour d'appel fédérale a jugé mercredi que des groupes autochtones pourront à nouveau contester devant les tribunaux l'approbation du projet. Mais ils devront faire vite, car la Cour ne leur accorde que sept jours pour soumettre leur argumentaire.

L'agrandissement de Trans Mountain a été approuvé par le gouvernement fédéral à deux reprises déjà. La première approbation avait été invalidée en août 2018 par la Cour d'appel fédérale. Le tribunal avait conclu qu'Ottawa n'avait pas suffisamment consulté les communautés au-

tochtones affectées et n'avait pas étudié l'impact que l'augmentation du trafic maritime découlant du projet aurait sur la population menacée d'épaulards.

Pour répondre au jugement, le gouvernement de Justin Trudeau a fait mener des consultations plus spécifiques auprès de certaines communautés autochtones et a notamment diminué les prises autorisées de saumon chinook (la source principale d'alimentation de l'épaulard). Il a approuvé une seconde fois le projet en juin. C'est cette seconde approbation que les groupes autochtones tentent de faire annuler. Ils affirment notamment que la seconde consultation a été trop courte et n'a été que de façade puisque Ottawa avait déjà décidé d'aller de l'avant.

Rejet de certaines demandes

Douze demandes de contestation ont été déposées à la Cour d'appel fédé-

rale, mais celle-ci en rejette la moitié, principalement au motif que les arguments mis en avant cette fois-ci sont similaires à ceux qui ont déjà été étudiés — ou qui auraient pu l'être — lors de la première contestation.

Écarté, donc, le plaidoyer de communautés autochtones mécontentes que la seconde consultation d'Ottawa ait quand même débouché sur l'approbation du projet. « En vertu du devoir de consultation, les Premières Nations et les communautés autochtones n'ont pas de droit de veto sur un projet », note le juge David Stratas dans sa décision. Écartés, aussi, les arguments voulant que l'Office national de l'énergie n'a pas suffisamment étudié les risques de déversement du projet ou ceux posés aux espèces menacées.

Le juge Stratas accepte en revanche d'entendre les demandes de contestation des communautés autochtones qui déplorent que la seconde série de consul-

Les communautés autochtones qui ont critiqué la seconde série de consultations du fédéral seront entendues

tations du fédéral n'ait pas été adéquate. Les groupes accusent Ottawa d'avoir ignoré certains enjeux qui leur tiennent à cœur. Ils reprochent également au fédéral le fait que sa deuxième série de consultations a été trop courte et « insuffisante pour répondre aux manquements » relevés par la Cour d'appel fédérale l'an dernier.

Les parties devront se rendre disponibles dès la semaine prochaine pour discuter, par téléconférence, d'un « horaire très accéléré », prévient le magistrat, qui souhaite que la poursuite soit « plus ciblée » que la première.

Le bureau du ministre des Ressources naturelles, Amarjeet Sohi, a indiqué être « tout à fait prêt à défendre [sa] décision devant la Cour ». « Nous demeurons persuadés d'avoir pris les mesures nécessaires pour bien faire les choses en suivant les directives établies par la Cour d'appel fédérale », écrit le porte-parole du ministre.

Dans l'interim, le projet peut aller de l'avant. Les travaux de construction de l'agrandissement doivent toujours débuter en septembre. Lors de la précédente contestation, les travaux n'avaient été suspendus qu'une fois rendue la décision sur le fond.

En approuvant une seconde fois le projet en juin dernier, le gouvernement de Justin Trudeau s'est engagé à consacrer à la transition énergétique les revenus fiscaux supplémentaires qu'ils découleront de l'obtention d'un meilleur prix de la ressource canadienne sur les marchés internationaux. Il consacrera aussi à la transition les éventuels profits réalisés à la vente de Trans Mountain.

Défense « transpartisane »

LOI 101

SUITE DE LA PAGE A1

La Loi sur la laïcité de l'État étant en vigueur depuis juin, M. Legault a dit vouloir s'attaquer aux deux autres piliers. En ce qui concerne la langue française, il a rappelé la recommandation du rapport présenté en 2016 par la députée Claire Samson de rassembler l'immigration et la francisation dans un seul ministère. Le rapport Samson suggérait également au gouvernement d'offrir un programme obligatoire de francisation.

Les mesures du gouvernement seront à la fois incitatives et obligatoires, selon le premier ministre. « On n'écarte rien à ce moment-ci et on compte s'inspirer du rapport Samson, a-t-il indiqué. Un élément important, c'est : est-ce que le gouvernement fédéral va nous laisser imposer un test de français dans les trois premières années ? À partir de là, il y aurait comme un incitatif important

On est passé d'une fermeture totale à l'idée de rouvrir la loi 101 à une espèce d'ouverture

MAXIME LAPORTE



pour les nouveaux arrivants à suivre les cours. »

Le ministre Jolin-Barrette avait déjà augmenté en juillet l'allocation versée aux immigrants qui suivent des cours à temps plein, la faisant passer de 141 \$ à 185 \$ par semaine. Le gouvernement songe maintenant à offrir les cours dans les petites entreprises sur l'heure du midi pour faciliter l'apprentissage.

À l'écoute de Pauline Marois ?

Ce remaniement survient environ deux semaines après une rencontre entre M. Legault et l'ex-première ministre péquiste Pauline Marois où il a été question de l'avenir de la langue française. « L'importance de s'en préoccuper et de s'en occuper, a-t-elle confirmé au *Devoir*. C'est important qu'on en fasse une priorité. »

M. Legault a indiqué que son ancienne cheffe n'avait eu aucune influence sur sa décision de confier le dossier de la langue française à un nouveau ministre. Elle pourrait toutefois être appelée par M. Jolin-Barrette à jouer un rôle. « Je pense que c'est transpartisan, la défense et la promotion du français », a souligné le premier ministre.

Le gouvernement minoritaire de Pauline Marois avait tenté de solidifier la loi 101 en 2013, mais le projet de loi n'avait pu aboutir, faute de l'appui de la Coalition avenir Québec (CAQ) qui ne

voulait pas alourdir le fardeau réglementaire des entreprises.

Trois ans plus tard, le rapport Samson formulait plusieurs autres recommandations audacieuses pour renforcer la langue française au Québec, notamment celle de revoir le mandat de l'Office québécois de la langue française (OQLF) et celle de nommer un commissaire à la langue française.

« Très certainement, on va s'inspirer de ce qu'il y avait dans le rapport Samson, mais toutes les options sont sur la table à ce stade-ci, et le premier ministre m'a donné les coudées franches pour étudier les différents scénarios », a-t-il répondu et répété à quelques reprises.

Le Mouvement Québec français s'est réjoui de ce changement de garde. « On relève qu'on est passé d'une fermeture totale à l'idée de rouvrir la loi 101 à une espèce d'ouverture », a fait remarquer son président, Maxime Laporte, en entrevue.

« Si la protection de la langue française était une vraie priorité pour le gouvernement, François Legault n'aurait pas confié cette responsabilité à un ministre qui en a déjà plein les bras et qui devra en plus piloter la réforme parlementaire cet automne », a noté le porte-parole de Québec solidaire Gabriel Nadeau-Dubois.

Le chef parlementaire du Parti québécois, Pascal Bérubé, a qualifié ce re-

maniement ministériel d'opération de « marketing ». Depuis près d'un an, l'équipe de François Legault n'offre que le « service minimum » de ce qui est attendu d'un « gouvernement nationaliste », a-t-il déploré en marge du caucus présessionnel de son parti à Salaberry-de-Valleyfield.

« C'est flagrant que c'est une rétrogradation pour la ministre Roy, qui n'a pas su défendre son dossier, a déclaré la députée libérale Christine St-Pierre. Elle n'avait même pas réussi à aller chercher de nouveaux crédits alors que le gouvernement nage dans l'argent. »

Le dossier de la langue française relevait auparavant de la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy. Le premier ministre Legault a nié qu'il s'agissait d'une rétrogradation, indiquant qu'il était déjà prévu de jumeler l'immigration et la francisation. « Le gouvernement de la CAQ, c'est un gouvernement qui est nationaliste, et la culture et la langue française sont deux dossiers sur lesquels je souhaite qu'on pose des gestes forts. »

Les Québécois doivent donc s'attendre à « quelque chose d'ambitieux en culture », a-t-il fait valoir en évoquant la situation financière enviable du gouvernement.

Avec Marco Bélair-Cirino

Entretenir la flamme

MICHEL DAVID



Même si le programme officiel du Parti québécois avait beau assurer que l'indépendance était toujours l'objectif ultime, le détour par le « chemin des victoires » et le report du référendum à un deuxième mandat en avaient convaincu plusieurs que le PQ avait oublié sa raison d'être.

Le retour aux sources consacré par la « Déclaration de principes » rendue publique mercredi est sans doute une condition essentielle à sa survie, mais elle ne la garantit aucunement. Si les raisons qui justifient toujours l'indépendance y sont très bien exposées, rien n'assure que le PQ soit encore le meilleur véhicule.

En se limitant à quatre « valeurs fondamentales », il espère reconstituer la coalition qu'il formait à l'origine et transcender le clivage gauche-droite. Qu'on soit progressiste ou conservateur, on peut être soucieux de liberté et de justice, se dire nationaliste et vouloir assurer la survie de la planète. Toute référence à la social-démocratie, qui était une des deux pierres d'assise du PQ, a disparu.

Après avoir vu sa base s'éroder au point de voir son existence menacée, il lui faut ratisser le plus large possible. Il faudra toutefois que ces valeurs, auxquelles François Legault, Manon Massé ou même le prochain chef du PLQ pourraient souscrire, se traduisent dans des politiques concrètes. Le PQ voudrait dorénavant éviter les sujets susceptibles de diviser, mais il ne peut pas être simplement le parti de l'indépendance et de la tarte aux pommes. Participer au débat public suppose de faire des choix, qui ne peuvent qu'en indisposer certains.

• • • • •

Le programme adopté en 2017 était à deux vitesses. Dans chaque domaine, on énonçait les mesures qu'un gouvernement péquiste mettrait en avant dans le cadre constitutionnel actuel et ce qu'il serait possible de faire dans un Québec indépendant.

On a continuellement reproché au PQ de courir deux lièvres à la fois en prétendant faire la promotion de l'indépendance tout en proposant aux Québécois de former un « bon gouvernement » provincial. La Déclaration de principes annonce la fin de cette schizophrénie. « Notre action politique se concentrera sur la fondation d'un pays, non pas sur la gestion ordinaire d'une province », peut-on y lire.

Fort bien, mais il faudra être conséquent. En toute logique, refuser de gouverner une province implique de tenir un référendum le plus rapidement possible après l'élection d'un gouvernement péquiste et de démissionner en bloc si la population rejette la souveraineté.

En 2006, un groupe de personnalités souverainistes, dont Jacques Beauchemin, Jean-Roch Boivin, Marc Brière, Guy Lachapelle, avaient signé un « Manifeste pour une approche réaliste de la souveraineté », dans lequel ils dénonçaient une telle stratégie, qu'ils jugeaient suicidaire.

« L'électorat refuserait de courir un tel risque et pourrait bien rejeter à jamais et l'option souverainiste et le parti qui la porterait avec autant d'arrogance (après moi le déluge !) et de mépris envers son propre peuple. Comme le répète assidûment Gilles Duceppe, la stratégie du pire est la pire des politiques », écrivaient-ils.

• • • • •

Certes, dans l'état où il se trouve, le PQ a plus urgent à faire que de replonger dans le débat sur la façon d'accéder à la souveraineté, même s'il sera bien forcé de clarifier les choses d'ici la prochaine élection. Le mot « référendum » n'apparaît d'ailleurs nulle part dans la Déclaration de principes. Redonner aux Québécois le goût de l'indépendance, ou même simplement les convaincre d'écouter ce que le PQ a à dire, représente déjà tout un défi. Sans parler de la nécessité de trouver un nouveau chef et les moyens financiers de poursuivre les activités du parti.

Un curieux hasard a voulu que le PQ affirme dans un texte fondateur que la pérennité du français est le « défi permanent » du Québec le jour où le premier ministre Legault annonçait que la francisation allait devenir la grande priorité de son gouvernement et confiait le dossier à son homme de confiance, Simon Jolin-Barrette. On ne saurait mieux illustrer à quel point la CAQ a réussi à tirer le tapis nationaliste sous le pied du PQ.

Si le gouvernement Legault a atteint un tel sommet de popularité, c'est moins pour avoir renvoyé les libéraux dans l'opposition que pour avoir redonné aux Québécois un sentiment de sécurité culturelle et même une certaine fierté, tout en les assurant qu'ils n'ont pas à prendre le risque de quitter le Canada.

Ce qui n'arrange rien pour le PQ est que bon nombre de souverainistes sont convaincus, à tort ou à raison, que M. Legault n'a pas renoncé à son rêve d'indépendance et qu'à défaut d'avoir un plan secret, les circonstances pourraient éventuellement lui offrir l'occasion de le réaliser. D'ici là, si d'autres que lui veulent s'employer à entretenir la flamme, au cas où, cela ne doit sans doute pas lui déplaire.

On a continuellement reproché au PQ de courir deux lièvres à la fois en prétendant faire la promotion de l'indépendance tout en proposant aux Québécois de former un « bon gouvernement » provincial. La « Déclaration de principes » annonce la fin de cette schizophrénie. « Notre action politique se concentrera sur la fondation d'un pays, non pas sur la gestion ordinaire d'une province », peut-on y lire.

Le PQ promet un changement de ton

« Nous ne jouerons pas au jeu politique de la division », dit la présidente

MARCO BÉLAIR-CIRINO
À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
LE DEVOIR

La présidente du Parti québécois, Gabrielle Lemieux, appelle les membres de sa formation politique à adoucir le ton afin de « recréer le grand mouvement pour l'indépendance du Québec ».

« À présent, le nouveau Parti québécois bâtera des consensus pour faire avancer la nation québécoise et l'indépendance. Nous ne jouerons pas au jeu politique de la division. Nous n'adopterons plus un ton revanchard quant au passé. Nous nous positionnerons de façon à faire avancer le Québec en prenant des décisions courageuses et rassembleuses », a-t-elle promis en marge du caucus présessionnel du PQ à Salaberry-de-Valleyfield, mercredi.

M^{me} Lemieux a profité d'une séance de travail des neuf élus péquistes en Montérégie pour dévoiler la proposition principale qu'elle soumettra aux participants du congrès extraordinaire du PQ à Trois-Rivières les 9 et 10 novembre prochain. Celle-ci renferme à la fois une proposition de « Déclaration sur les fondements du PQ » ainsi qu'une proposition de Statuts « réécrits de A à Z ».

En plus du « nationalisme » et de l'« indépendance » pour lequel travaille le PQ, les quatre « valeurs fondamentales » du « nouveau PQ » y sont explicitées : la liberté, la justice et l'équité, le nationalisme ainsi que la protection de l'environnement. « Pas sept, pas huit

comme d'autres partis », a dit M^{me} Lemieux, dans un clin d'œil aux huit grandes valeurs du Parti libéral du Québec. « Tous ceux qui partagent nos valeurs et notre objectif sont les bienvenus », a-t-elle ajouté, plaidant pour l'union des indépendantistes et des nationalistes sous la bannière du PQ.

« Dès la prochaine session parlementaire, cet esprit va nous animer », a promis le chef parlementaire du PQ, Pascal Bérubé, avant de casser du sucre sur le dos de la CAQ pour avoir refusé d'appuyer le projet de réforme de la Charte de la langue française de la ministre péquiste Diane De Courcy en 2013.

La présidente du comité national des jeunes du PQ (CNJPQ), Frédérique St-Jean, s'est dite ravie de voir l'exécutif national ériger la lutte contre les changements climatiques comme une « priorité » d'action du PQ. « Cet enjeu-là est une priorité absolue, je pense, pour ma génération. Puis, le Parti québécois ne reviendra plus sur ce choix et sera maintenant et pour les années à venir une force de proposition en la matière », a-t-elle fait valoir à la presse mercredi.

La porte-parole de l'aile jeunesse s'est aussi réjouie de la proposition de l'exécutif national de mettre sur pied une « agora » où des acteurs de la société civile pourront interagir avec le PQ ainsi que des « comités d'affinités ». Ceux-ci « rassemblent [ront des individus] sur la base d'intérêts, de caractéristiques ou d'idées communes » : des entrepre-

neurs, des femmes ou encore des environnementalistes, a-t-elle illustré.

« S'impliquer dans des associations locales, c'est cool. [...] Mais, les gens qui vont vouloir s'impliquer pour un enjeu spécifique pourront le faire », a expliqué la présidente du CNJPQ. « Pour les jeunes, le statut de membres ne veut pas dire grand-chose. C'est peut-être même un peu repoussant. Mais, ils aiment s'engager pour des causes. Maintenant, en donnant plus de place aux sympathisants, en permettant des consultations via le Web qui peuvent changer le programme et l'action parlementaire, je pense qu'on se donne des façons de faire qui vont permettre de convaincre notre génération d'embarquer dans le mouvement indépendantiste », a-t-elle ajouté.

Près d'un an après sa défaite historique, l'état-major du PQ n'est toutefois pas encore prêt à changer d'« image de marque », en modifiant par exemple son « nom », son « identité visuelle » ou encore son « logo ». Il n'exclut pas de le faire d'ici au prochain rendez-vous électoral, prévu en 2022. « On ne peut pas non plus mettre la charrue [avant] les boeufs », a lancé Gabrielle Lemieux, disant vouloir s'attaquer en priorité au « fondamental » du PQ : « remet[tre] la promotion de l'indépendance au cœur de ses activités ». « Fini l'obsession du nombre de membres, la réunionniste et la lourdeur administrative de nos associations locales. »



Tony Accurso et Frank Zampino photographiés lors d'un voyage à Las Vegas, en 2006.

COMMISSION CHARBONNEAU

Montréal poursuit Accurso et Zampino pour 26 millions

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

La Ville de Montréal déposera dans les prochains jours une poursuite de 26 millions de dollars contre les entreprises de Tony Accurso et contre l'ancien président du comité exécutif, Frank Zampino, pour leur participation alléguée à un système de trucage de contrats.

Montréal estime qu'entre 1999 et 2009, les sociétés du groupe Accurso, soit Simard-Beaudry, Constructions Louisbourg, Usine d'asphalte Montréal-Nord et Ciments Lavallée, ont pris une part active dans un système frauduleux à l'occasion de travaux d'égouts, d'aqueducs, d'asphalte et de trottoirs.

Les entreprises du groupe Accurso ont obtenu 120 contrats de la Ville de Montréal et comme elles n'ont pas participé au Programme de remboursement volontaire, Montréal a décidé de s'adresser aux tribunaux.

Dans un projet de requête, qui a été approuvé mercredi par le comité exécutif, la Ville réclame 20 % du montant total payé pour chacun de ces contrats.

L'ancien bras droit du maire Gerald Tremblay, Frank Zampino, est également visé solidairement par ces procédures. La Ville souligne ses liens étroits avec Tony Accurso et ses trois séjours sur son bateau baptisé *Le Touch*. « Le rôle central qu'a joué Frank Zampino dans le système généralisé de collusion à la Ville de Montréal s'étendait dans tous les domaines d'octroi de contrats par la Ville », indique-t-on.

« C'est de l'argent qui appartient aux Montréalais. On n'aurait pas eu à dépenser autant s'ils n'avaient pas fait des manœuvres dolosives », a commenté mercredi le président du comité exécutif de l'administration Plante, Benoit Dorais. La preuve détenue par la Ville est « béton », a-t-il dit.

MM. Accurso et Zampino sont aussi poursuivis par la Ville de Montréal dans le dossier des compteurs d'eau pour un montant de 14 millions. Rappelons que, l'an dernier, M. Accurso avait été reconnu coupable de fraude et de corruption en lien avec des contrats à Laval. Il a interjeté appel. Pour sa part, Frank Zampino doit subir son procès relativement à un système allégué de partage de contrats à Montréal. Il a par ailleurs été acquitté dans le dossier du Faubourg Contrecoeur.

Benoit Dorais se dit convaincu que la Ville pourra récupérer les sommes réclamées. En juin 2018, l'avocat de Tony Accurso avait toutefois évoqué les difficultés financières de son client. « C'est sûr qu'il ne va pas nous dire qu'il est en bonne situation financière, que tout va bien et qu'il se la coule douce sur le *Touch*. Mais nous, qu'importe la situation, il y a différents actionnaires, différentes compagnies. On va aller chercher tout l'argent qu'on est capables », a commenté M. Dorais.

Les représentants de Tony Accurso et Frank Zampino n'ont pas rappelé *Le Devoir*.

Montréal tente aussi un recours contre des laboratoires spécialisés dans le domaine du génie civil et de la géotechnique, dont le GHD Consultants, le Groupe ABS, et G & S Consultants. Selon la Ville, ces entreprises ont participé à un stratagème de collusion et elle leur réclame 833 000 \$. Frank Zampino est aussi visé dans cette affaire.

EN BREF



L'enseigne Archambault a retrouvé sa place mercredi après-midi
JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le retour d'une enseigne emblématique

L'imposante enseigne verticale Archambault a été réinstallée mercredi sur la façade de l'immeuble où elle a trôné pendant près de 90 ans, à l'angle des rues Sainte-Catherine Est et Berri, au centre-ville de Montréal. Québecor devient propriétaire de ce panneau emblématique haut d'environ quatre étages, et son président et chef de la direction, Pierre Karl Péladeau, affirme que la compagnie en assurera la préservation afin qu'elle puisse continuer de briller. La mairesse de Montréal, Valérie Plante, affirme que revoir l'enseigne Archambault de nouveau accrochée au cœur de l'arrondissement de Ville-Marie est une excellente nouvelle pour la préservation du patrimoine montréalais.

La Presse canadienne

Hugo Latulippe défendra les couleurs du NPD

OTTAWA – Le cinéaste et militant écologiste Hugo Latulippe fait le saut en politique fédérale avec le Nouveau Parti démocratique. La nouvelle recrue annoncera ce jeudi, aux côtés du chef, Jagmeet Singh, à Montréal, qu'il sera candidat dans la circonscription de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup. La circonscription du Bas-du-Fleuve est représentée par le conservateur Bernard Généreux. Le NPD y a fait une brève percée lors de la vague orange de 2011, lorsque François Lapointe a battu de justesse M. Généreux. Précédemment, cependant, la circonscription a été représentée sans interruption par le Bloc québécois depuis la création du parti en 1993. Aux dernières élections, M. Lapointe est arrivé troisième, derrière M. Généreux et la candidate libérale, tandis que le Bloc s'est classé quatrième. Le Devoir

Montréal donne 1 million au Centre de prévention de la radicalisation

Après des mois d'incertitude, le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence recevra finalement un soutien de 975 000 \$ de la Ville de Montréal. Au printemps dernier, le contrôleur général de la Ville avait soulevé plusieurs préoccupations quant à la gestion du centre créé en 2015. Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal avaient alors instauré une administration transitoire afin de revoir le mandat de l'organisme. La responsable de la sécurité publique au comité exécutif de la Ville, Rosannie Filato, a indiqué mercredi que la mission communautaire du centre resterait la même, mais que le financement accordé serait réservé aux services offerts aux Montréalais. Le Devoir

Où commence la vérité, où finit le mensonge en littérature ?

DIABLE

SUITE DE LA PAGE A 1

la critique (on lui a prédit le Goncourt), a subi une première contre-attaque quand le père de Yann a fermement démenti les accusations de sévices. Son plus jeune frère, Alexandre, s'est aussitôt présenté comme véritable victime dans cette sale affaire, avec Yann seul aux commandes sadiques.

C'était déjà beaucoup et pourtant il en restait à découvrir. Le magazine *L'Express* a publié le 26 août les preuves que Yann Moix a participé au début de sa vingtaine à une publication ouvertement raciste, antisémite et négationniste. Même les pierres doivent avoir honte devant l'obscénité de ces abominations.

Parler d'un squelette dans le placard relève de l'euphémisme : il y a un cimetière au grenier. Questionné sur ces faits, Yann Moix a d'abord avoué être l'auteur des caricatures abjectes puis il a tout avoué avec une autre de ses formules paradoxales : « Ces textes et ces dessins sont antisémites, mais je ne suis pas antisémite ».

La contrition médiatisée a atteint un point culminant samedi quand Yann Moix est retourné à l'émission *On n'est pas couché* (ONPC) sur France 2 pour s'excuser, là où il a longtemps été un redoutable commentateur *sniper* embauché pour passer au gril les invités. Il a dit avoir changé du tout au tout, citant son amitié avec le philosophe Bernard-Henri Lévy (qui a pris sa défense), son appui indéfectible d'Israël, son apprentissage de l'hébreu.

« Ça va, il s'est expliqué, stop », a ensuite prié l'animateur d'ONPC, Laurent Ruquier, devant la déferlante de nouvelles réactions acrimonieuses contre Yann Moix et l'émission, jugée trop complaisante. Pour en rajouter, le frère Alexandre a lancé une poursuite en justice et obtiendra la diffusion d'un message en bandeau pendant la prochaine diffusion d'ONPC. Et vogue et divague la galère...

Et moi, et moi et Moix

Les plus généreux demandent tout de même de ne pas négliger *Orléans*, le livre pour le livre.

L'ouvrage se construit en deux parties. *Dedans* raconte la mort à petit et à grand feu à la maison ; *Dehors* montre la vie qui bat et se débat à l'école. Les chapitres reprennent les années scolaires à la française (maternelle, seconde, première, etc.).

La maîtrise moixienne de l'art littéraire demeure indéniable et appréciable, surtout l'écriture. N'empêche, à la longue, le procédé devient redondant pour ne pas dire lassant, même dans *Dedans*, de loin le plus puissant des deux bouts. Chaque segment du récit entremêle inmanquablement l'invention d'une nouvelle torture parentale et

la découverte salvatrice des livres et de la lecture par le « graphomane », notamment de Gide et de son récit autobiographique *Si le grain ne meurt*.

Un peu de patience sera de mise pour voir si ce nouveau grain littéraire va germer ou mourir. Pour l'instant, le jugement du livre, sa simple appréciation détachée et pour ainsi dire décontextualisée, semble, sinon impossible, au moins très difficile. L'affaire Moix brouille complètement l'appréciation. Le jury Goncourt a avoué ne pas avoir retenu le brûlot pour cette exacte et raisonnable raison.

D'excellentes et fondamentales questions se bousculent. Où commence la vérité, où finit le mensonge en littérature ? Le fait qu'un poète soit un objectif salaud enlève-t-il du mérite à sa poésie ? L'éthique et l'esthétique ne font-elles qu'une ? Et que faire d'une ancienne ordure repentie ? Après tout, Yann Moix 2.0 répète qu'il ne serrerait pas la main à la première version de lui-même, alors comment délier l'un de l'autre ?

Avec le temps

Le temps fait varier les réponses. Avec les ans, on s'habitue au moins un peu, on pardonne mieux et on détachera peut-être l'œuvre de l'œuvrant, comme disent les savants des études littéraires. Peut-être qu'*Orléans* sera lu plus sereinement dans un futur plus ou moins rapproché. Ou pas.

L'espace aussi modifie les perspectives. Franchement, vu d'ici, toute cette querelle donne peine à voir et fait encore sourciller devant certaines polémiques hexagonales.

Oui, oui, bien sûr le débat et la qualité des échanges intellectuels franco-français demeurent admirables à bien des égards. Mais la douce France, c'est aussi parfois la très infrequente France, avec des excès extrémistes de tous bords, des intellos fachos ou cocos, des critiques assassins, une impression d'enflure, un goût de la provocation. Ou tout simplement la maîtrise de l'art de la dispute (la bonne vieille éristique) pour venir à bout de ses contradicteurs y compris en les humiliant publiquement avec des petites phrases et des vannes manipulées comme des couteaux à cran d'arrêt. Laurent Baffie, ça vous dit quelque chose ?

Voici donc l'histoire d'un enfant qui a été maltraité, ou pas, on verra, assurément devenu antisémite et raciste à l'âge adulte, puis écrivain doué et chroniqueur vitriolique et polémiste provocateur. Voici un beau parleur surdoué du clavier qui a passé les dernières années à varloper en direct des personnalités culturelles ou politiques jusqu'à ce qu'une partie de son passé enténébré remonte à la surface et le fasse chuter.

Pour perdre sa réputation, il faut d'abord en avoir une, non ?

Le temps fait varier les réponses. Avec les ans, on s'habitue au moins un peu, on pardonne mieux et on détachera peut-être l'œuvre de l'œuvrant.



L'imam Hassan Guillet devait porter les couleurs du Parti libéral jusqu'à l'intervention du B'nai Brith, qui a ressorti des déclarations controversées du candidat que Justin Trudeau vient de le récuser. JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'imam se défend d'être antisémite ou raciste

TRAHISON

SUITE DE LA PAGE A 1

Le député libéral sortant, Nicola Di Iorio, soutient que ce « désastre » à quelques jours du déclenchement électoral était prévisible. Les déclarations contestées de M. Guillet étaient connues depuis longtemps, et il ajoute qu'elles avaient même été portées à l'attention du Parti libéral.

« Tout le monde était au courant de ça. Tout le monde. Les gens étaient embarrassés que le parti ne fasse rien avec ça », dit-il.

Le chef du Parti conservateur, Andrew Scheer, a reproché aux libéraux d'avoir tenté de « cacher les vues antisémites de l'un de leurs candidats vedettes ». « Ce candidat a aussi révélé que, même s'il connaissait ses opinions, Trudeau l'a soutenu et s'est dit "content" de sa candidature pour le Parti libéral du Canada, et travaillait à une stratégie visant à minimiser son extrémisme et à le garder comme candidat. Il est clair que cet individu pensait que ses vues extrémistes seraient à leur place au Parti libéral de Justin Trudeau », a ajouté le chef conservateur dans un communiqué.

La décision de révoquer la candidature d'Hassan Guillet « a été prise à la suite d'un processus d'examen interne rigoureux qui a été amorcé dès que le parti a reçu de nouvelles informations », a indiqué au *Devoir* William Harvey-Blouin, stratège à la mobilisation et au soutien aux candidats du PLC. « Cette décision est sans appel », a-t-il précisé.

L'imam Guillet affirme que lui et ses partisans se sentent « trahis et victimes au mieux de l'incompétence, au pire de la mauvaise foi » de l'organisation libérale.

Antisémitisme ou non ?

L'équipe de Justin Trudeau a annulé la candidature de l'imam Guillet en raison de propos qualifiés d'antisémites qu'il a tenus dans le passé sur sa page Facebook. M. Guillet a salué en 2017 la remise en liberté du militant israélien Raed Salah, sympathisant du Hamas, une organisation vouée à la destruction d'Israël et placée sur la liste des groupes terroristes par le Canada et d'autres pays. « Nous félicitons le

cheikh Salah pour sa libération et sa résistance. [...] Nous demandons à Dieu qu'il accélère la libération de tous les prisonniers ainsi que celle de la mosquée al-Aqsa et de toute la Palestine », a écrit Hassan Guillet en arabe.

Hassan Guillet a accusé Israël de pratiquer l'apartheid. Il a aussi écrit que « les sionistes contrôlent la politique américaine ».

M. Guillet se défend vigoureusement d'être raciste ou antisémite, au contraire, dit-il. « Quelqu'un qui critique les juifs parce qu'ils sont juifs, c'est un antisémite. [...] Quelqu'un qui appelle à la haine et à la violence contre les juifs, c'est un antisémite. » L'imam Guillet a rappelé ses apparitions publiques avec des rabbins et des chefs religieux catholiques, notamment pour dénoncer l'attentat contre une synagogue à Pittsburgh en octobre 2018.

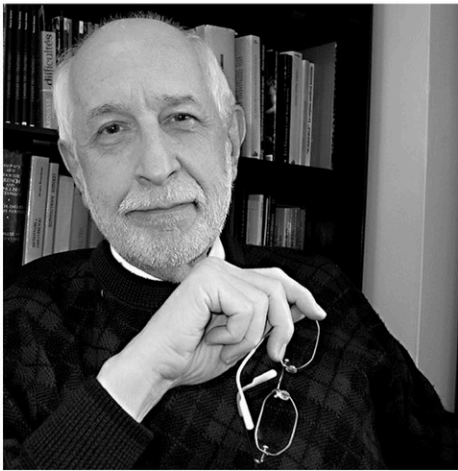
L'ex-candidat libéral a beau poser des gestes qui témoignent d'un respect de toutes les religions, y compris celle du peuple juif, ses propos sur les « sionistes » peuvent être qualifiés d'antisémites, estime Richard Moon, professeur de droit à l'Université de Windsor, en Ontario. Il est spécialisé dans les aspects légaux de la liberté d'expression au Canada.

« La seule chose qui me frappe comme étant un cas classique d'antisémitisme, c'est la généralisation à propos des sionistes qui contrôlent le gouvernement », dit le professeur. Il était au courant de la controverse et a parcouru le dossier monté par le B'nai Brith.

Les affirmations de l'imam Guillet ne sont toutefois pas des « propos haineux » au sens de la loi, estime Richard Moon. « Pour cela, il faudrait un discours très extrémiste, qui prônerait par exemple la destruction d'une communauté ou qui dépeindrait ses membres comme des animaux ou des êtres dangereux », nuance le professeur.

« Je ne le vois pas faire l'objet d'accusations en vertu du Code criminel, mais j' imagine très bien le Parti libéral être mal à l'aise avec ces commentaires », dit Richard Moon. Le Centre consultatif des relations juives et israéliennes et le Conseil national des musulmans canadiens ont aussi dénoncé les propos de M. Guillet.

Avec Hélène Buzzetti



Harcelé au travail?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III ENVIRONNEMENT

Appel à des interdits sévères sur les pesticides

La Fondation David Suzuki va réclamer à Québec que leur usage soit banni ou fortement restreint

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La Fondation David Suzuki veut que l'usage des pesticides soit banni ou fortement restreint au Québec, tant dans les domaines agricole que domestique, en raison des doutes accrus liant ces produits neurotoxiques à des maladies comme l'autisme et, surtout, la maladie de Parkinson.

L'organisme environnemental fera cette recommandation le 23 septembre à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN), lors des consultations sur l'impact des pesticides, lancées dans la foulée du congédiement controversé de l'agronome Louis Robert l'hiver dernier. Ce fonctionnaire du ministère de l'Agriculture avait été remercié pour avoir alerté les médias de l'existence de conflits d'intérêts entre la recherche sur les pesticides et certains lobbys favorables aux pesticides.

À ces auditions, la Fondation fondera son attaque sur les risques engendrés par ces produits toxiques sur le développement de deux maladies en pleine augmentation au Québec : la maladie de Parkinson et l'autisme.

Selon la fondation, les preuves s'additionnent pour conclure à une relation de causalité claire entre certains pesticides et la maladie de Parkinson. Pour ce qui est de l'autisme, des études menées sur des modèles animaux supportent la thèse d'un risque accru d'autisme chez les enfants exposés aux pesticides durant la petite enfance ou nés de mères exposées pendant certaines périodes clés de la grossesse.

« On n'en est pas au lien de causalité avec l'autisme, mais doit-on attendre une épidémie accrue pour appliquer le principe de précaution ? », a fait valoir Louise Hénault-Éthier, cheffe des projets scientifiques à la fondation.



Pesticides au Canada

Insecticides : 345 sortes de pyréthrinoides sont homologuées par Santé Canada pour combattre divers insectes considérés comme nuisibles dans les espaces domestiques. Le chlopyrifos, un produit utilisé en milieu agricole, est interdit dans huit pays d'Europe et plusieurs États américains en raison des risques posés pour le développement du cerveau chez l'enfant. Une étude relie ce produit à l'autisme.

Herbicides : 448 types de glyphosates sont homologués au Canada comme désherbants. Ce produit fait l'objet de multiples révisions en Europe, et l'Allemagne vient de décider de l'interdire en 2023.

Pour ce qui est de la maladie de Parkinson, les études avancées par la Fondation évaluent que le risque de développer cette maladie chez les fermiers et travailleurs exposés plus de dix jours par an avec des pesticides est plus que doublé (2,5), et de 1,7 fois plus pour toute personne en contact 30 jours par an aux pesticides domestiques, notamment aux herbicides de jardin accessibles en vente libre.

« Il y a énormément de défaillances dans la régulation des pesticides. On en retrouve partout aux caisses des supermarchés. Il y a même des incitatifs à la vente », dénonce M^{me} Hénault-Éthier, déplorant l'absence de réglementation sérieuse pour ces produits neurotoxiques.

Elle déplore que l'utilisation accrue de ces poisons contre les punaises de lits et autres insectes nuisibles qui prolifèrent dans les maisons expose tout particulièrement des personnes vulnérables aux substances délétères qu'ils contiennent.

La Fondation David Suzuki va presser Québec d'interdire l'usage des pesticides en milieu agricole à moins de 2 kilomètres de maisons, de routes ou de bâtiments publics.

DENIS CHARLET
AGENCE FRANCE-PRESSE

Pour cette raison, l'organisme pressera Québec d'interdire l'usage des pesticides en milieu agricole à moins de 2 kilomètres de maisons, de routes ou de bâtiments publics. En milieu urbain, l'usage des pesticides devrait être restreint à l'intérieur et à l'extérieur des écoles, des garderies et des établissements de santé, plaide-t-il. Dans les municipalités, la fondation veut interdire la vente de pesticides dans les 150 villes et villages qui en prohibent déjà l'usage à des fins cosmétiques.

Nuances de chercheurs

Selon des experts joints par *Le Devoir*, les craintes soulevées par l'organisation environnementale sont fondées pour la maladie de Parkinson, mais plus floues en ce qui a trait à l'autisme. « La relation entre la maladie de Parkinson et les pesticides est claire depuis des décennies. Chaque fois qu'on utilise des pesticides, surtout des insecticides, on augmente les risques », a indiqué le Dr Ron Postuma, neurologue de l'Institut et hôpital neurologiques de Montréal (Le Neuro) et spécialiste de la maladie de Parkinson. Toutefois, dit-il, les pesticides ne sont pas en cause dans la majorité des diagnostics.

Quant à l'autisme, les preuves à l'encontre des pesticides sont encore minces, mais elles sont légion pour ce qui est des multiples problèmes neurologiques et comportementaux qu'ils peuvent entraîner chez les enfants, affirme Maryse Bouchard, professeur de santé environnementale à l'École de santé publique de l'Université de Montréal et chercheuse au CHU Sainte-Justine.

« L'exposition pendant la grossesse est reliée à des problèmes comportementaux et à une baisse du quotient intellectuel chez les enfants nés de mères vivant à proximité de champs arrosés. Tout cela milite en faveur d'une plus grande restriction. Surtout que, dans bien des cas, on peut s'en passer. »



Alain Bergeron
VP exécutif et
chef des placements

AVIS DE NOMINATION

iA Groupe financier annonce la nomination d'Alain Bergeron à titre de vice-président exécutif et chef des placements. Il devient également membre du comité de planification, qui établit la direction stratégique de l'entreprise.

M. Bergeron compte dix-neuf ans d'expérience dans le domaine des placements, notamment chez Placements Mackenzie, où il a occupé le poste de vice-président principal au cours des six dernières années, ainsi qu'à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Il détient une maîtrise en ingénierie financière de HEC Montréal.

Au sein de iA Groupe financier, M. Bergeron sera responsable de la gestion des actifs de la société.

À propos de iA Groupe financier

iA Groupe financier est un groupement de sociétés d'assurance et de gestion de patrimoine parmi les plus importants au Canada. Il mène aussi des activités aux États-Unis. Fondée en 1892, l'entreprise figure au nombre des grandes sociétés publiques au pays. Ses titres sont inscrits à la Bourse de Toronto sous les symboles IAG (actions ordinaires) et IAF (actions privilégiées).



ia.ca



Mike Stickney
VP exécutif et
chef de la croissance

AVIS DE NOMINATION

iA Groupe financier annonce la nomination de Mike Stickney à titre de vice-président exécutif et chef de la croissance.

Fort d'une expérience de 40 ans dans le monde de l'assurance, dont 20 ans au sein de iA Groupe financier, M. Stickney occupait le poste de vice-président exécutif, Développement des affaires aux États-Unis depuis 2005.

Dans ce nouveau rôle, créé pour soutenir les différents secteurs d'activité dans la mise en œuvre de leurs stratégies de croissance, M. Stickney supervisera toutes les initiatives de croissance, tant au Canada qu'aux États-Unis. Il travaillera aussi de près avec Lilia Sham, vice-présidente exécutive du développement corporatif, sur les occasions d'acquisition.

M. Stickney fait partie du comité de planification de iA Groupe financier, qui établit la direction stratégique de l'entreprise.

À propos de iA Groupe financier

iA Groupe financier est un groupement de sociétés d'assurance et de gestion de patrimoine parmi les plus importants au Canada. Il mène aussi des activités aux États-Unis. Fondée en 1892, l'entreprise figure au nombre des grandes sociétés publiques au pays. Ses titres sont inscrits à la Bourse de Toronto sous les symboles IAG (actions ordinaires) et IAF (actions privilégiées).



ia.ca

III BREXIT

D'impasses en élections

GUY TAILLEFER



Il y a tout un paradoxe à voir le premier ministre Boris Johnson entrer en guerre avec son Parlement et pousser la présomption jusqu'à expulser du Parti conservateur 21 députés rebelles, dont plusieurs en étaient des piliers, lui qui a par ailleurs défendu l'idée et le principe d'un Brexit pur et dur au nom du rétablissement de la démocratie parlementaire britannique et, par extension, de la souveraineté du « peuple » face à l'autoritarisme distant de Bruxelles. Il n'est pas non plus sans ironie que ce Parlement lui mette des bâtons dans les roues de la même manière que le clan des Brexiters à tous crins, aujourd'hui au pouvoir, a fini par avoir la peau de l'ex-première ministre Theresa May.

M. Johnson a jeté de l'huile sur le feu en décidant d'abord de suspendre les travaux parlementaires pour cinq semaines à compter de lundi prochain. Alors que point l'échéance fatidique du 31 octobre, date butoir du Brexit, le geste est venu témoigner d'un mépris grave à l'égard du débat démocratique. Si bien qu'il est heureux que, mercredi, les Communes aient approuvé en urgence une loi visant à empêcher que le premier ministre sorte le Royaume-Uni du giron européen le 31 octobre prochain sans accord préalable de rupture avec l'UE.

Ce qui, sur le fond, ne met pas fin à l'impasse, bien entendu, sauf pour tenter d'éviter dans l'immédiat aux Britanniques d'avoir à sauter dans le vide. Un Brexit sans accord demeure, du reste, possible. N'empêche que, pour avoir posé mardi le geste extraordinaire d'expulser les députés rebelles — devenus indépendants —, le gouvernement Johnson a perdu sa majorité aux Communes, donnant à l'opposition, certes divisée et disparate, le pouvoir d'exiger du premier ministre qu'il aille demander à Bruxelles un nouveau report du divorce avec l'UE. Sur papier du moins, puisqu'il n'est pas question pour M. Johnson d'obéir... et puisque, par ailleurs, la négociation a tourné à une fin de non-recevoir réciproque entre Londres et l'Union européenne.

Alors quoi ? Ces temps fous promettent dans les prochains jours d'autres rebondissements et d'autres culs-de-sac, liés à une panoplie de calculs partisans. Chose certaine, il devient clair qu'il y aura, plus tôt que plus tard, de nouvelles élections en Grande-Bretagne. M. Johnson dit maintenant en vouloir — signe que sa marge de manœuvre se réduit — et souhaitait mercredi les voir se tenir le 15 octobre. Mais encore là, il n'est pas maître du jeu, comme la règle exige qu'il obtienne le feu vert des deux tiers des Communes pour déclencher des élections hâtives.

Ces temps fous promettent dans les prochains jours d'autres rebondissements et d'autres culs-de-sac, liés à une panoplie de calculs partisans. Chose certaine, il devient clair qu'il y aura, plus tôt que plus tard, de nouvelles élections en Grande-Bretagne.

Entendu que l'incroyable borbier dans lequel continue de s'enfoncer la classe politique est à l'image des déchirements qui secouent l'ensemble de la société britannique dans le débat sur le Brexit. Du moins jusqu'à un certain point. Il y a plusieurs peuples, n'en déplaise aux populistes simplificateurs. Mais le fait est aussi que le débat au Parlement, ainsi que le relève le journaliste britannique James Butler, a viré en trop grande partie aux luttes de pouvoir partisans et aux guerres procédurières « ésotériques » face auxquelles le commun des mortels en perd son latin. Si le référendum de juin 2016 a mis en exergue les lacunes de la construction européenne et la fatigue démocratique du monde occidental, alors en quoi a-t-il donné lieu depuis trois ans en Grande-Bretagne, se demande-t-il, à une réflexion sur le rôle de l'État national, ou sur la politique migratoire, ou sur les relations compliquées avec l'Irlande et entre les nations qui la constituent ?

On désespère de voir ces enjeux soulevés en campagne électorale. Mis en déroute au Parlement, M. Johnson, qui n'est devenu premier ministre qu'à la fin du mois de juillet, aura défendu la thèse que la menace d'un Brexit sans accord renforçait la position de négociation du Royaume-Uni face à l'UE. Rien n'est moins sûr. C'est en tout cas la position qu'il défendra en campagne, aiguillé par son conseiller principal, Dominic Cummings, le Steve Bannon des Anglais. La stratégie est, comme chez les républicains aux États-Unis, de pousser le Parti conservateur bien à droite de l'échiquier politique, en espérant compenser les pertes au sein de son électorat modéré par les voix extrémistes des partisans du Brexit Party de Nigel Farage. Stratégie risquée et peu amène. M. Johnson veut rebattre les cartes en creusant les divisions. On ne veut pas le voir réussir.

LIBREOPINION

Pierre Nadeau, le prince communicateur

Sylvio Morin

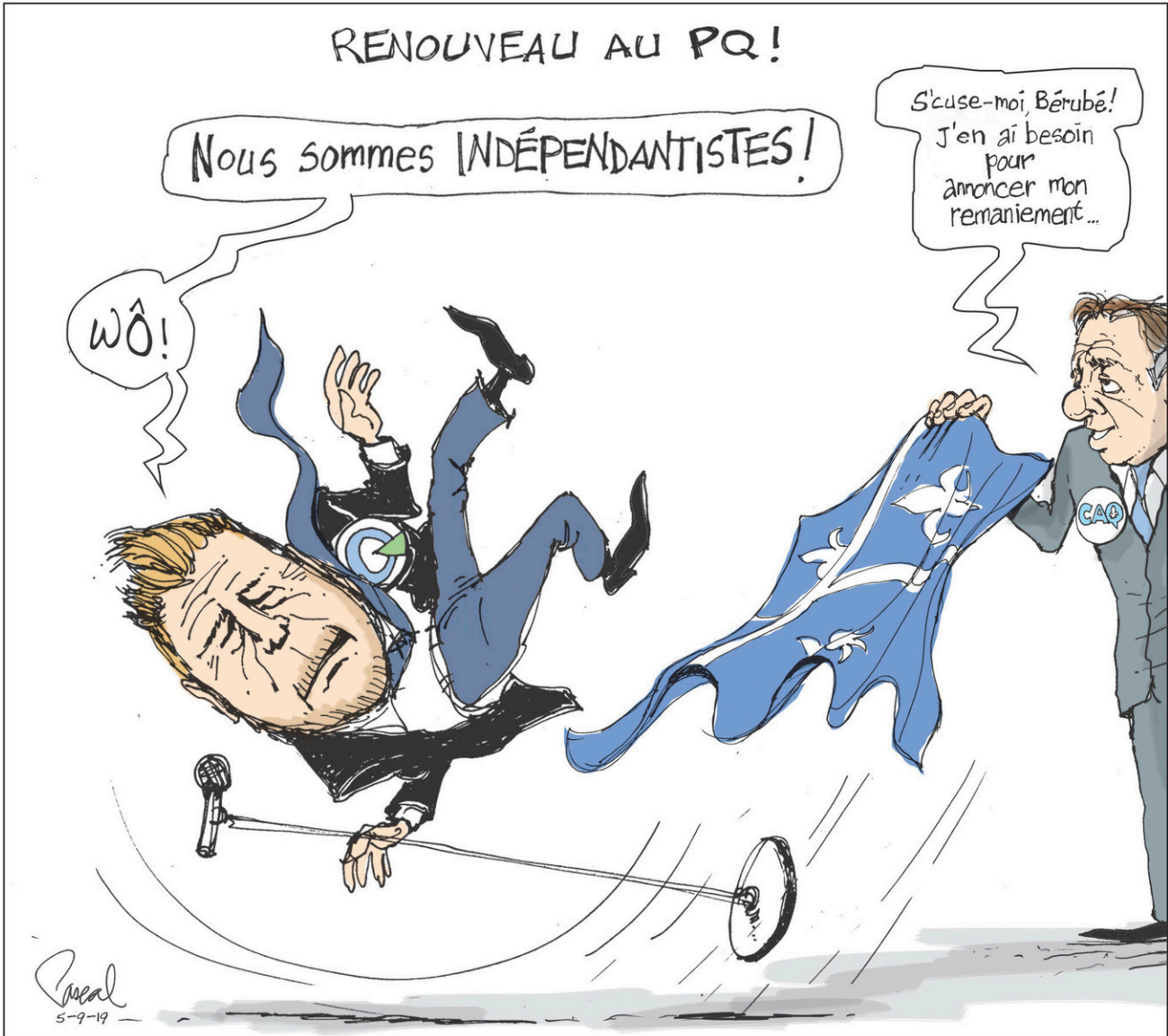
Je me suis lancé en journalisme grâce à Pierre Nadeau. Il était le modèle à suivre. Il incarnait la probité, l'intelligence, le savoir-faire du métier. Il donnait goût d'embrasser cette profession qui, plus que jamais aujourd'hui, lorsqu'elle est pratiquée dans les règles de l'art sans esprit mercantile, est le premier rempart de la sauvegarde de la démocratie.

Ses reportages n'étaient jamais ni trop simples ni trop complexes, comme pour ramener l'information à un niveau de compréhension générale sans la vulgariser à l'extrême, probablement par respect pour son auditoire qu'il savait être capable de discernement et de réflexion. Il plaçait certes les choses pour un récit chargé d'émotions en n'oubliant pas de demeurer dans la mire de la rigueur.

Dans son cas, il avait carrément le physique de l'emploi. Beau comme un Adonis, il était un séducteur des ondes. Il gérait bien le paradoxe d'être à la fois un journaliste de renom et, pendant un certain temps, le plus bel homme du Canada. Rien d'incompatible ! Que dire de sa voix... C'est par elle que tout passait.

En entrevue au petit écran (« Avec lui, il devenait grand », a dit Simon Durivage), il transcendait, il crevait l'espace télévisuel. Et venait quelquefois la question assassine qu'il suivait généralement d'un sourire mi-carnassier, mi-moqueur. En demeurant courtis et élégant. Pas de sensationnalisme mais de la sensation avec toujours la recherche de la vérité. Du vrai Nadeau. Pour moi, c'était sa marque de commerce.

Ses connaissances de la scène internationale en faisaient un repor-



LETTRES

Pierre Nadeau, le reporter international

Les témoignages élogieux fusent de toutes les sphères de la société québécoise, en particulier de ses ex-confrères et consœurs, depuis l'annonce du décès du journaliste Pierre Nadeau.

Parmi ces témoignages, plusieurs font ressortir l'héritage qu'aura légué Pierre Nadeau au monde journalistique. En ce qui me concerne, la qualité de ses reportages internationaux aura été la plus grande contribution de Pierre Nadeau. Parmi ces faits d'armes, soulignons son reportage où il obtient une entrevue avec deux felquistes dans un camp d'entraînement palestinien quelques mois seulement avant la crise d'Octobre au Québec.

De 1973 à 1975, il anime le très populaire magazine *Le 60*, qui traite de questions internationales et qui l'amène à couvrir, entre autres, la guerre du Vietnam, la guerre du Liban, les jours précédant la chute du président chilien Salvador Allende, la crise à Chypre, la guerre israélo-arabe, les massacres au Burundi et la réalité des Palestiniens en Cisjordanie. Ses deux entrevues avec « Bébé Doc », le président haïtien Jean-Claude Duvalier, ont aussi grandement marqué sa carrière.

En entrevue avec Bernard De-rome, il raconte à quel point les

images de la famine de 1973 en Éthiopie l'ont ébranlé. « Il y a un plan que je n'oublierai jamais. [...] Il durait peut-être deux minutes. [...] À droite et à gauche, c'étaient des gens, des femmes et des enfants, qui étaient vraiment en train de mourir de faim. [...] Le regard de ces gens-là était comme une interrogation qui s'adressait directement à la caméra. »

Dans les années 1970, l'information internationale, le parent pauvre de l'information, était pratiquement absente du petit écran au Québec. Pierre Nadeau lui a donné vie, voire ses lettres de noblesse... Pour ce tour de force remarquable qui a ouvert les portes de l'international aux Québécois, merci à vous, M. Nadeau!

Henri Marineau
Québec, le 4 septembre 2019

Sommes-nous différents du Brésil ?

Ces temps-ci, on voit le gouvernement du Canada réagir au sujet de la forêt amazonienne qu'on laisse brûler. Mais sommes-nous si différents du Brésil ? Le gouvernement brésilien laisse de grosses compagnies agricoles brûler la forêt pour en faire des pâturages. Nous, nous détruisons des centaines d'hectares de forêt pour... extraire du pétrole de sables bitumineux ! Où est la différence ? D'un côté, on détruit la forêt pour en faire des pâturages éphémères et de l'autre, on détruit la forêt pour produire du pétrole par une industrie qui est la plus grande

productrice de gaz à effet de serre (GES) au Canada. Et on va bientôt lui permettre de tripler sa production par la construction du pipeline Trans Mountain.

Le principal argument qu'on entend actuellement pour l'exploitation des sables bitumineux, c'est : « La ressource est là ! Pourquoi ne pas l'exploiter ? » Au Québec, nous avons des ressources dénombrées et bien connues d'uranium et d'amiante. Est-ce une raison de les exploiter pour autant ? En suivant le même raisonnement, on a failli exterminer la loure de mer et la baleine bleue, au XIX^e siècle, et il s'en est fallu de peu, au XX^e siècle, pour qu'on extermine la morue de l'Atlantique, n'eût été le moratoire qu'on a imposé sur sa pêche. « La ressource est là ! » Allons-y allègrement !

Comment le Canada va-t-il atteindre les objectifs qu'il a signés à Paris en permettant à son principal producteur de GES de tripler sa production ?

Depuis sa construction, on dénombre plus de cent fuites provenant du pipeline Trans Mountain. Advenant un désastre écologique, qui paiera la note ? Le pétrole issu des sables bitumineux est un pétrole lourd. Il cale au fond des eaux. En plus de détruire la flore et la faune de nos cours d'eau, qui paiera la note pour fournir l'eau potable de nos villes, qui la puise à même ces cours d'eau ?

M. Trudeau, est-ce une farce ? Vous voulez vraiment que le Canada diminue ses GES ?

Jules-Arthur Barrette
Sutton, le 4 septembre 2019

Directeur de l'information **Florent Daudens**
Adjoints **Paul Cauchon**, **Véronique Chagnon**,
Valérie Duhaime, **Louis Gagné**, **Jean-François Nadeau**

Adjoints **Dominique Reny**, **Louise-Maude Rioux Soucy**
Directrice artistique **Claire Dazat**
Directeur de la production **Christian Goulet**

III SANTÉ

Les *sit-in* des infirmières

Marc-Antoine Durand
Mia Laberge

Le *sit-in* le plus connu des Québécois est sans doute celui de John Lennon et Yoko Ono (un *bed-in* pour être exact) survenu il y a 50 ans cette année dans la célèbre suite 1742 de l'hôtel Reine Elizabeth de Montréal pour protester contre la guerre du Vietnam. Le *sit-in* reste aujourd'hui un acte d'occupation et de désobéissance fréquent, qui survient encore aux quatre coins du monde, que ce soit pour protester contre un projet de loi à Hong Kong ou pour demander des transformations politiques en Algérie.

L'actualité des prochains mois sera sans doute marquée par la nouvelle série de négociations des employés de la fonction publique québécoise. Tandis que ces négociations élevaient autrefois les passions, on oublie presque aujourd'hui que les employés de la fonction publique québécoise ont le droit de grève comme tous les travailleurs et travailleuses salariés au Québec. Dans le secteur de la santé et des services sociaux, cette réalité est d'autant plus vraie que l'exercice du droit de grève est farouchement encadré par le Conseil des services essentiels. Le calme qui a caractérisé les négociations dans le secteur public au Québec depuis quelques années pourrait nous faire oublier la proximité historique de certains grands conflits de travail.

Le 5 septembre 2019 marque les 30 ans de la grève — illégale — des infirmières représentées par la Fédération des infirmiers et infirmières du Québec (FIQ), aujourd'hui la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ). Il s'agissait d'un acte de désobéissance civile que les infirmières répéteront 10 ans plus tard, en 1999. [D]es « gestes illégaux ne ressemblent pas aux infirmières », tel que l'avait affirmé le premier ministre de l'époque, Lucien Bouchard.

L'histoire de la paix industrielle qui a suivi, nous la connaissons : réforme du réseau de la santé et des services sociaux, refonte des accréditations syndicales, imposition des conditions de

Par ces grèves ponctuelles, ces *sit-in*, les infirmières sonnent l'alarme sur l'état de santé d'un système malade

travail par décret, décentralisation de la négociation dans le secteur public et parapublic puis une nouvelle réforme, la réforme Barrette.

Des grèves, en quelque sorte

La réalité concrète des établissements de santé tend à démontrer tout le contraire d'une période de paix. Lorsque les gestionnaires n'arrivent pas à mettre en place des équipes de travail sécuritaires, sans raison urgente ou exceptionnelle, les infirmières déclarent un *sit-in* ; elles refusent tout simplement de « prendre le rapport » interservices et exigent plutôt des conditions de travail décentes, sur-le-champ. En défenseur de l'accès aux soins, le Conseil des services essentiels peut toujours être appelé à la rescousse par les employeurs du réseau de la santé. Le Conseil peut imposer les mêmes repréailles qu'en 1989 et 1999 : perte de salaire, amende, perte d'ancienneté, repréailles contre le syndicat. L'agir politique des infirmières s'en voit alors sévèrement réprimandé.

Il se produit au Québec, chaque semaine ou presque, des arrêts de travail spontanés, des refus de travailler dans des conditions inacceptables, des grèves en quelque sorte. Des « grèves » non pas au sens du Code du travail, mais au sens large. Toutefois, ces bulles de désobéissance civile passent largement sous le radar médiatique, sauf exception. Les luttes des femmes ont par ailleurs trop souvent été rendues invisibles, cachées, ignorées. Il convient donc de remettre en exergue les femmes en tant que sujet historique.

Les *sit-in*, ces « grèves » à la journée, démontrent la capacité des infirmières à s'organiser, à résister, lorsque les conditions de travail dans lesquelles elles sont placées sont dangereuses :

pour leurs obligations déontologiques, mais surtout parce qu'elles jugent que la sécurité et la qualité des soins dispensés à la population québécoise sont menacées. Sans égard aux effets délétères pour les patients, c'est monnaie courante, dans le réseau de la santé, de réduire les équipes de travail, de ne pas remplacer les absences, sous prétexte de pénurie de la main-d'œuvre. Or, cette pénurie alléguée sert plutôt les intérêts d'une gestion néolibérale — laquelle n'hésite pas à faire porter les risques aux professionnelles en soins et aux patients. Comme quoi le soin est politique.

Le *sit-in* apparaît alors comme le dernier rempart de protection de l'intégrité du réseau public de la santé. Ce faisant, les infirmières s'inscrivent dans un mouvement plus large qui confirme que l'avancement des droits des travailleurs et des travailleuses, comme ceux d'une société, a essentiellement été possible grâce à l'action politique directe. Cette mobilisation des infirmières, dans leur milieu de travail, et en solidarité avec la communauté où se trouve ce milieu de travail, confirme ce rôle essentiel des femmes dans la préservation et l'exercice de nos droits collectifs.

Par ces grèves ponctuelles, ces *sit-in*, les infirmières sonnent l'alarme sur l'état de santé d'un système malade. Elles font avancer les choses : les gestionnaires sont alors contraints de sortir de leur idéologie du rationnement et de trouver des solutions au manque de personnel.

Ainsi, en dépit du semblant de paix industrielle, si chère aux décideurs, qui semble régner sur le réseau de la santé et des services sociaux, le potentiel de mobilisation et de contestation des professionnelles en soins demeurent vif et s'exerce, comme nous l'avons vu, régulièrement. À l'abri des regards, la guerre de tranchées entre travailleuses et patrons pour le contrôle du travail n'a rien d'une relique de l'histoire. L'avenir nous dira si la prochaine négociation du secteur public s'inscrira ou non en continuité avec le calme des dernières années.

Au nom de la sécurité

ÉMILIE NICOLAS



Il y a maintenant près de deux ans, la direction de la résidence que je partageais alors avec plusieurs colocos d'un peu partout dans le monde a décidé d'installer, sans préavis, des caméras Google Nest à proximité de nos espaces communs. Le prétexte : surveiller les portes d'entrée au cas où il y aurait des voleurs, à un coût plus modeste que celui de caméras extérieures. La réalité : les caméras d'aujourd'hui ne sont pas les machins d'antan aux images floues stockées péniblement sur des VHS qu'on s'empresse d'effacer.

Les Google Nest sont dotées de technologie de reconnaissance faciale. Toutes les personnes qui entrent et sortent de la résidence sont identifiées par les caméras ; le nombre d'allées et venues est calculé. Les engins sont connectés sur le réseau wi-fi de la résidence, tout comme nos téléphones : si on a son cellulaire sur soi, la caméra sait dans quelle pièce de la résidence chaque personne se situe, avec une grande précision. Les caméras sont aussi dotées de microphones assez puissants : nos conversations pouvaient être captées et enregistrées à un moment ou un autre. Finalement, elles sont contrôlées à partir d'une appli cellulaire ; les responsables de la résidence pouvaient en tout temps écouter le fil vidéo (et audio), être alertés des allées et venues d'un individu en particulier ou stocker des portions de notre vie privée dans un nuage.

On a tout de suite eu l'impression d'être les participants non consentants à une émission de télé réalité. Certains de mes colocos avaient déjà subi de l'espionnage dans des pays où les militants des droits humains sont ouvertement surveillés — voire emprisonnés — par les autorités nationales. Disons qu'aucun d'entre nous n'a accueilli les caméras dans la joie et l'allégresse, mais pour certains, la situation allait même réveiller des traumas. Et je vous le donne en mille : aucun voleur n'a été attrapé au cours de notre séjour.

Je vous épargne les détails de ce cas précis. Sachez seulement que les lois et normes sociales en matière de surveillance sont floues. Si floues que vous êtes probablement surveillés de la sorte vous aussi à votre insu. Plusieurs des grands centres commerciaux du Québec utilisent aujourd'hui la reconnaissance faciale non seulement pour la sécurité, mais aussi pour cerner le profil démographique de leur clientèle. Des caméras cachées lisent votre visage pour deviner votre genre, votre âge, votre humeur, votre niveau général de satisfaction et on ne sait quoi d'autre. Sans annonce, sans avertissement, et sans processus de reddition de comptes.

Les caméras Google Nest, ou de type similaire, sont aussi de plus en plus nombreuses dans les écoles. Il y en a un peu partout au Québec dans les autobus scolaires, près des salles de bains, à l'entrée de salles de classe. La direction de l'école Vanguard, à Saint-Laurent, est même poursuivie par son syndicat des enseignants en réponse à l'installation d'une soixantaine d'appareils de ce type dans l'établissement. Les profs disent se sentir constamment épiés, que la situation crée un stress important au travail. Selon *La Presse*, on comptait environ 35 caméras par école à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys... en 2013. Leur nombre a augmenté depuis. Par ailleurs, si vous habitez dans un complexe de condos ou si vous travaillez dans une tour à bureaux, je poserais quelques questions. On justifie bien des choses au nom de la sécurité.

Depuis deux semaines, on commence tranquillement, et timidement, à réfléchir à la surveillance à la Ville de Montréal, à la suite d'une motion déposée par un élu indépendant du conseil municipal de Montréal, Marvin Rotrand, demandant un moratoire sur l'utilisation des technologies de reconnaissance faciale par le SPVM. C'est que l'an dernier, la Ville a fait l'acquisition de 730 caméras de vidéosurveillance, et 415 de ces caméras ont été remises au SPVM. On sait que la Ville de Toronto s'en sert, et que la Sûreté du Québec est en processus d'appel d'offres pour s'en acheter aussi. Le SPVM, quant à lui, refuse encore de dire au public si, oui ou non, ces nouveaux gadgets ont été déployés dans la métropole. Cet obscurantisme est apparemment normal, en démocratie.

Comme société, nous n'avons pas conscience de la différence effarante entre les technologies d'aujourd'hui et les brontosaurus à VHS de jadis. Au moment où quelques individus, encore isolés, soulèvent de peine et de misère ces questions fondamentales au Québec, les manifestants de Hong Kong doivent avoir recours à des pointeurs lasers pour brouiller les appareils de reconnaissance faciale installée dans les rues par les autorités chinoises avides de profilage et de répression politiques. Le Québec n'est pas la Chine. Mais les Québécois gagneraient sûrement à écouter les témoignages des Chinois, des Turcs... et même des militants autochtones, environnementalistes, communistes ou souverainistes d'ici, espionnés au fil du temps par la GRC, pour réaliser que la démocratie, les libertés civiles et les droits fondamentaux s'érodent facilement, surtout sous prétexte de sécurité. Les utilisations possibles de ce qui s'installe ici dans l'indifférence sont beaucoup plus vastes que l'on se l'imagine. Et les répercussions sur la vie quotidienne peuvent se faire sentir rapidement, sans préavis. Vous pouvez me croire.

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.



Le verre représente un volume considérable de nos matières résiduelles et devrait non seulement être revalorisé, mais bonifié. ISTOCK

III ENVIRONNEMENT

Recycler ou réutiliser le verre ?

MARC-ANDRÉ BLAIN
SUTTON

Il est réjouissant de constater que l'on parle davantage des « vraies affaires » en matière d'environnement. Il est question de pesticides, de zones inondables, d'étalement urbain, etc. La gestion de nos matières résiduelles, notamment le verre, est d'actualité et il faut dire qu'elle soulève plus de questions que de réponses. Nos ministères de l'Environnement et RECYC-QUÉBEC ont échoué en tant que chefs de file d'un mouvement qui n'a jamais pris son envol ; ils ont même entraîné le recyclage dans une impasse. Heureusement, des remises en question de nos habitudes et moyens semblent poindre. Il sera important de prendre les bonnes décisions, de s'assurer qu'elles seront à la hauteur des défis qui se dressent et de faire preuve de courage politique devant les différentes parties prenantes de cet enjeu.

Le verre est un matériau singulier de par sa nature. Il nécessite une importante quantité d'énergie et de matière première pour sa fabrication, mais en revanche, il offre un produit neutre, hy-

giénique et par-dessus tout réutilisable un nombre important de fois ; les bouteilles de bière et nos pots Mason en sont une preuve. Le verre représente un volume considérable de nos matières résiduelles et devrait non seulement être revalorisé, mais bonifié. Plusieurs boissons et produits alimentaires offerts dans des contenants de plastique pourraient être offerts dans du verre.

La présence de produits non durables en plastique est fortement remise en question en raison de l'omniprésence des résidus que l'on trouve aux quatre coins de la planète. De plus en plus de consommateurs réagissent au suremballage et à l'impact négatif de nos déchets. Ils exigent des contenants réutilisables pour leurs achats en alimentation, souvent en fournissant les leurs. Cette avenue, bien qu'elle lance un message clair aux détaillants, n'est pas la plus viable d'un point de vue pratique, sanitaire et hygiénique, mais le secteur agroalimentaire doit prendre acte de ces enjeux et viser à standardiser ses contenants qui pourraient ainsi être consignés et réutilisés. Plusieurs acteurs devront

faire preuve d'inventivité, de clairvoyance et d'audace et poser des gestes concrets en matière de réutilisation de nos ressources. La SAQ, Loblaws, Metro, Couche-Tard et cie devront affronter ces défis et adopter des attitudes constructives. Le mode de gestion des contenants consignés n'a pas été revu depuis les caisses de Coke en bois... Des points de dépôt et de gestion des contenants consignés pourraient être implantés, comme il en existe chez nos voisins ontariens, ils pourraient être financés par l'industrie et en partie par RECYC-QUÉBEC. Ceci, en plus de libérer les détaillants d'un fardeau quotidien, ouvrirait la porte à une grande variété de contenants consignés. Il est urgent de hausser le montant des consignés ; parions qu'à un dollar le morceau, ils ne se retrouveront plus enfouis dans nos dépotoirs.

Le moment semble propice pour mettre la main à la pâte et profiter de cette période de remue-ménages pour instaurer de nouvelles balises véritablement appuyées sur un développement durable ; notre environnement l'exige.



III BILAN AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le frein de la dure réalité diplomatique

Les électeurs seront conviés aux urnes le 21 octobre prochain pour trancher une question somme toute assez simple : les libéraux méritent-ils de prolonger leur passage aux commandes du Canada ? En cette veille électorale, *Le Devoir* propose un bilan en sept volets du mandat occupé de Justin Trudeau. Aujourd'hui : les affaires étrangères.

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Justin Trudeau proclamait en 2015 que le Canada était « de retour » comme grand leader sur la scène internationale. L'ambitieux programme du premier ministre libéral a cependant rapidement été bousculé. Et quatre ans plus tard, au moment où la courte mission de paix du Canada au Mali vient de prendre fin, M. Trudeau tente surtout tant bien que mal de naviguer entre les écueils d'une relation précaire avec les États-Unis et une guerre diplomatique avec la Chine. Le mandat de Justin Trudeau avait pourtant bien démarré. À peine élu, le nouveau premier ministre a fait le tour du monde pour participer à une série de sommets internationaux — notamment celui de l'APEC (acronyme en anglais de la Coopération économique

pour l'Asie-Pacifique) aux Philippines, où il a été accueilli en *rock star*. Justin Trudeau s'est en outre rendu à Paris pour participer à la COP21 sur le climat et s'y poser en grand défenseur de l'environnement. Le chef libéral avait même invité les partis d'opposition et les premiers ministres des provinces avec lui, question de démontrer tout le sérieux qu'il accordait à la crise climatique et les efforts que consentirait le Canada pour rallier ses alliés aux causes qui lui tiennent à cœur.

Mais à peine un an plus tard, le gouvernement a dû réorienter sa politique internationale pour s'occuper d'un seul et unique enjeu : les États-Unis. La nouvelle ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, s'est vu confier le mandat de gérer à temps plein la relation avec le voisin américain et de renégocier l'ALENA avant que le nouveau président, Donald Trump, n'exécute sa menace de l'abroger. Les négociations ont été difficiles et pour le moins tendues. Le Canada et le Mexique ont néanmoins fini par s'entendre avec les États-Unis et signer un nouvel accord de libre-échange l'automne dernier. La levée des tarifs imposés sur l'aluminium et l'acier canadiens a suivi. La ratification de l'entente se fait toutefois toujours attendre.

Aussitôt le dossier américain réglé, Justin Trudeau s'est retrouvé en guerre avec un autre géant : la Chine. L'arrestation en décembre de Meng Wanzhou, directrice financière de Huawei, qui fait l'objet d'une demande d'extradition des États-Unis, a enragé Pékin. En guise de représailles, deux Canadiens ont été arrêtés et envoyés en prison dans des conditions lamentables. Les exportations canadiennes de canola, de porc et de bœuf ont été limitées ou interdites d'entrée.

Justin Trudeau s'est en outre mis à dos l'Arabie saoudite l'an dernier en dénonçant une vague d'arrestations de militants des droits de la personne. Dans le lot se trouvait Samar Badawi, la sœur du blogueur Raif Badawi, emprisonné depuis 2012. L'Arabie saoudite n'a pas digéré de se faire faire la morale par la ministre Freeland sur Twitter. L'ambassadeur canadien a été expulsé de Riyad, et les relations diplomatiques et commerciales gelées. Cinq mois plus tard, en janvier, la ministre en a rajouté en accueillant personnel-

lement à Toronto — et devant les caméras de télévision — la réfugiée saoudienne Rahaf Mohammed al-Qununi. Malgré ces remontrances, le Canada n'a pas révoqué son contrat de vente de blindés à l'Arabie saoudite.

Le gouvernement Trudeau a par ailleurs tenté de se poser en pacificateur dans la foulée de la crise au Venezuela. Les libéraux ont aussi signé l'accord de libre-échange avec l'Union européenne (AECG), dont les conservateurs de Stephen Harper avaient signé l'accord de principe. Et le Canada a ratifié le Partenariat transpacifique avec dix pays de la région.

Et le grand retour à l'ONU ?

Justin Trudeau avait en outre fait campagne en 2015 en promettant de refaire du Canada un joueur important au sein des Nations unies, en redéployant les Casques bleus canadiens et en accordant un budget plus important à l'aide internationale.

Sur ce second front, M. Trudeau a bel et bien bonifié les budgets de l'Agence canadienne de développement international et permis que les fonds de santé maternelle puissent à nouveau financer l'avortement à l'étranger (après que Stephen Harper l'eut refusé). La politique d'aide internationale canadienne est aussi devenue féministe, en s'engageant à ce que tout nouveau projet permette de renforcer l'égalité entre les sexes et le pouvoir des femmes à l'étranger.

La participation canadienne aux missions de paix onusiennes s'est par contre fait attendre. Et ce, pendant trois ans.

Le Canada a finalement dépêché pendant un an 250 soldats, deux hélicoptères de transport Chinook et quatre Griffon armés au Mali. Une participation jugée timide par certains critiques. Et les libéraux ont refusé de prolonger cette mission cet été, malgré les demandes des alliés. L'armée canadienne a mené onze évacuations médicales en un an.

Une seconde mission aérienne promise en Ouganda a en outre été retardée, le temps de mener celle au Mali. Un avion de transport Hercules et 25 soldats y ont été déployés fin août, à raison d'une semaine par mois pendant un an.

Du côté de l'Irak et de la Syrie, les libéraux ont retiré les six avions de chasse qu'y avait envoyés Stephen Harper pour combattre le groupe armé État islamique. M. Trudeau a privilégié une mission d'entraînement des forces locales, en envoyant pour ce faire 200 soldats des forces spéciales. Au fil de leur mission, les soldats canadiens ont échangé à quelques reprises des tirs avec l'en-

nemi. M. Trudeau a discrètement prolongé trois fois la mission, par voie de communiqué de presse, jusqu'en 2021. Quelque 850 soldats s'y trouvent encore, accompagnés de deux avions de transport Hercules et de sept Griffon.

M. Trudeau avait par ailleurs promis de régler l'interminable saga du remplacement des avions de chasse canadiens et d'exclure du concours le F-35 de Lockheed Martin. La prochaine flotte n'a cependant toujours pas été choisie. Les soumissions devraient être reçues cette année, le contrat être octroyé en 2022 et le premier avion être livré en 2025. Lockheed Martin pourra finalement soumissionner.

L'ambassade canadienne en Iran n'a pas été rouverte non plus, malgré le fait que M. Trudeau s'y soit engagé. Ses troupes arguent que des cas consulaires ont refroidi les pourparlers. La veuve d'un universitaire irano-canadien mort en prison l'an dernier, Kavous Seyed-Enami, est coincée en Iran depuis. Le pays ne reconnaît pas la double citoyenneté de Maryam Mombeyni.

Justin Trudeau a malgré tout toujours l'ambition d'obtenir un siège au Conseil de sécurité des Nations unies l'an prochain. Le Canada sera en compétition contre la Norvège et l'Irlande, qui espèrent elles aussi remporter l'un des deux sièges temporaires pour le mandat de 2021-2022.



LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UMAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0658. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.